

Osons la militarité !

Pierre-Éric GUILLOT

Colonel de l'Armée de terre, auditeur de la 67^e Session du Centre des hautes études militaires.

« Il y a ceux qui sont prêts à donner leur vie pour leur pays et les autres ». Florence PARLY, ministre des Armées ⁽¹⁾.

Le soldat porte les armes de la France et risque sa vie pour une cause qui le dépasse. Mais il n'agit pas seul ; il agit au sein d'une communauté. L'armée lui offre une épaisseur stratégique et le renforce dans sa posture de combattant, prêt à donner la mort pour son pays. À ce titre, le « succès des armes de la France » ⁽²⁾ provient en particulier de la primauté que l'armée accorde à la communauté plutôt qu'à l'individu. L'action du soldat prend corps dans un tout, soudé autour de valeurs ⁽³⁾ que l'armée porte et représente, donnant un sens à l'action collective. Érigée en tant que « société militaire » ⁽⁴⁾, l'armée apparaît alors comme une société singulière, structurée et hiérarchisée, où la discipline est stricte et la solidarité obligatoire.

Si Talleyrand, dans son discours de 1806, avait décrété que « nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil » ⁽⁵⁾, la formule est par bien des aspects trop allusive et elliptique. Pour définir la communauté militaire, nous lui préférons Raoul Girardet qui mentionne l'armée comme « un ensemble spécifique de valeurs, d'attitudes et de comportements. Ensemble dont les impératifs et les exigences se trouvent d'ailleurs directement liés à la finalité même de l'institution, qui n'est autre, faut-il le rappeler, que celle du combat, de l'exercice collectif de la violence » ⁽⁶⁾. C'est alors la militarité, définie comme l'ensemble des marqueurs, professionnels, juridiques, sociaux, culturels, corporels, attachés à la fonction militaire qui permet de nommer l'essence de l'armée « qui est d'autant une profession qu'un mode d'être » ⁽⁷⁾.

(1) Tiré de LIBÉRATION, *interview* de Florence PARLY, ministre des Armées, par Grégoire BISEAU, Pierre ALONSO et Luc MATHIEU, 14 janvier 2018.

(2) Formule d'intronisation du commandement : « Au nom du président de la République, chef des Armées, vous reconnaissez désormais pour chef, le colonel ici présent et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la France. »

(3) Sans être restrictives, sont considérées comme valeurs des Armées celles édictées par l'article 1^{er} de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires : « L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité ».

(4) Expression tirée du livre de Raoul GIRARDET, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Librairie académique Perrin, 1998, 341 pages.

(5) BARDIÈS Laure, « Du concept de spécificité militaire », *L'année sociologique*, vol. 61, n° 2, 2011, p. 273-295.

(6) GIRARDET Raoul, *op. cit.*

(7) GRESLE François, « La société militaire, son devenir à la lumière de la professionnalisation », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, p. 777-798.

Or dans une société française marquée du sceau d'une inédite conflictualité voire d'une nouvelle barbarie, en particulier sur le territoire national, la militarité, en dépit d'une banalisation de la société militaire, mérite de rester encore un repère institutionnel stable. Plus encore, les valeurs de la militarité deviennent exportables par l'armée en dehors de ses propres limites. À ce titre, « osons la militarité » !

Pas d'armée sans militarité

La militarité, invariant de la spécificité opérationnelle et humaine de l'armée

Comme d'autres groupes professionnels, l'armée possède sa spécificité faite de codifications distinctives nées de la nature propre de l'activité exercée. Toutefois, dans le cas de l'armée, cette spécificité est vue comme une sorte de particularisme, en raison du devoir assigné à chaque soldat, si l'ordre lui en est donné, de combattre collectivement et violemment au nom de la communauté souveraine. La militarité correspond donc à cette posture exceptionnelle qui implique de pouvoir tuer et donner sa vie pour son pays ce qui confère *de facto* à la militarité, c'est-à-dire au fait militaire, une nature hors du commun.

L'armée s'affirme donc comme une forme sociale qui est non seulement structurée par l'entremise de lois et de règlements, d'usages et de coutumes et ancrée dans la tradition, mais aussi en évolution permanente du fait de la transformation de l'activité guerrière. C'est donc bien la finalité de l'emploi de la force qui justifie et donne corps à la militarité, elle-même invariant de la spécificité militaire, souvent considérée par nos contemporains comme une protubérance exorbitante de nos normes sociales.

Construite autour du fait guerrier, la militarité, en tant que marqueur essentiel de l'institution, joue alors un rôle de régulateur des frontières identitaires de l'institution militaire. Cette régulation trouve son point d'application jusque dans l'organisation des Armées dont l'objectif intrinsèque reste justement l'emploi efficient de la force.

Par ailleurs, le fait guerrier est aussi devenu, au fil de l'histoire militaire du pays, un fait culturel ; il structure aujourd'hui nos Armées et sa prégnance est indéniable. Loin d'être figée, cette culture militaire se vit et se transmet à travers l'esprit de corps.

L'esprit de corps, expression vivante de la militarité

Dans les régiments, sur les bases aériennes et à bord des bâtiments de la Marine, cette culture partagée se vit et se transmet à travers l'esprit de corps. Il naît de la connivence opérationnelle des hommes et des femmes qui constituent l'unité, étayée par une pratique quotidienne de la tradition qui génère du lien social et permet d'éviter l'atomisation ou l'individualisation du corps militaire. La tradition s'appuie sur un ensemble de rites qui ponctuent la vie opérationnelle, et par leur intermédiaire, les soldats réaffirment leur adhésion au système de valeurs constitutif de leur identité. Au premier rang de ces rites, on trouve les cérémonies, dont la finalité cohésive est

évidente ⁽⁸⁾. Ainsi, la tradition agit en tant que champ de projection de valeurs que ce soit par les rites langagiers, les rites cérémoniels ou les rites comportementaux. La tradition, partie intégrante de la militarité, se présente comme un indéniable instrument d'unité et d'harmonisation culturelle. Plus encore, l'esprit de corps, fondé sur des traditions fortes, est aussi et avant tout un outil au service de la capacité opérationnelle car c'est lui qui confère à une troupe sa fierté et son estime collective nécessaires pour entreprendre. La pratique quotidienne de la tradition, grâce à un esprit de corps clairement affirmé n'est donc pas à considérer comme un élément de folklore mais plutôt comme un facteur indispensable du succès opérationnel d'une unité.

D'ailleurs, les cérémonies commémoratives ont d'abord pour destinataire la communauté militaire elle-même et non pas la société civile. Dans une étude ⁽⁹⁾ datée de 2006, à propos de l'*US Marine Corps*, Anthony Saber caractérise ces commémorations d'« autoréférentielles, dans la mesure où [elles] visent presque exclusivement les personnels du Corps ». À leur rôle intégrateur s'ajoute donc une fonction différenciatrice : « la militarité trouve dans l'autoréférentialité de ces rites une promesse de continuité, de résistance à une dissolution dans le monde civil » ⁽¹⁰⁾. La militarité, sous l'angle de la tradition et par l'affirmation d'une culture propre, établit donc la singularité de la communauté militaire vis-à-vis du monde civil.

La militarité, grâce à la tradition, porte l'enjeu de survie de la Nation

Cette singularité n'a pas pour but d'isoler la société militaire de la société civile ; elle porte en elle une inspiration bien plus profonde qui n'est pas sans rapport avec l'essence même du métier de soldat. La tradition, en tant que culte de la mémoire, réalise un effort de préservation du patrimoine culturel commun. Et l'exaltation de la mémoire permet d'affirmer les continuités temporelles et intergénérationnelles.

L'enjeu principal d'une armée étant sa survie sur le champ de bataille, synonyme de victoire, le renvoi au passé, par l'exercice de traditions, fixe la notion d'éternité. La tradition vaut promesse de continuité, ce qui n'est pas sans rapport avec le but de l'armée qui n'est autre que la survie de la Nation. « Parce qu'elle a quelques chances d'être confrontée à la violence désintégratrice, la vitalité du corps militaire est peut-être plus dépendante de sa culture que celle d'autres corps sociaux. Là où la culture est puissante et où elle déborde la trame de plus en plus serrée des règles édictées par l'institution, le corps est d'élite. » ⁽¹¹⁾.

Ainsi, la revendication par l'armée d'une culture militaire propre se fonde sur une double légitimation : légitimation cohésive par des rites d'harmonisation et

(8) Les rites d'intégration dans les armées restent importants comme en témoignent les prises d'armes de remise de képis ou de fourragères dans les régiments de l'Armée de terre, les cérémonies de remise de bâchis à l'École des mousques de la Marine nationale ou de « macaronage » des nouveaux pilotes au sein de l'Armée de l'air. Voir à ce sujet BRYON-PORTEY Céline, « Les pratiques rituelles de l'École de l'air », *Communication et organisation*, n° 40, 2011, p. 141-161.

(9) SABER Anthony, « Tradition, mémoire et préconstruit chez les militaires américains », *ASp*, la revue du Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité (Geras), 1^{er} décembre 2006, p. 35-48 (<https://journals.openedition.org/asp/642>).

(10) SABER Anthony, *op. cit.*

(11) THIÉBLEMONT André, *Culture et logiques militaires*, Puf, 1999, 350 pages.

d'uniformisation et légitimation différenciatrice par la préservation et le culte d'une mémoire commune. La militarité agit alors en tant que levier éthique : le soldat, structuré par sa culture, meurt pour son camarade de combat, son chef ou sa compagnie au nom d'un esprit de corps assumé et il meurt pour son pays, en sentinelle de la Nation, porteur d'une part de son éternité. Son sacrifice s'inscrit donc dans la tradition.

La militarité, ciment d'un corps social spécifique

Commander l'usage de la violence légitime en des circonstances exceptionnelles exige des compétences propres, si bien que celui qui exerce l'autorité au sein de l'armée dispose d'un pouvoir de domination particulier dont le modèle ne peut être comparé avec les autres organisations sociales. L'autorité du chef militaire est non pas seulement reconnue au titre de compétences éprouvées mais aussi et surtout au titre d'une autorité charismatique telle que l'a définie Max Weber en 1922. Elle repose sur « l'abandon des membres à la valeur personnelle d'un homme qui se distingue par (...) son héroïsme ou son exemplarité »⁽¹²⁾. Cette nature d'autorité est directement fondée sur le caractère propre de la motivation qui commande l'obéissance.

Aussi l'armée offre-t-elle au chef une place tout à fait exceptionnelle faisant de l'exemplarité, sinon de l'héroïsme, une condition *sine qua non* de l'obéissance. Et cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui notre jeunesse peine à se soumettre à l'autorité et qu'il revient alors aux clercs (des milieux éducatifs ou religieux) pour se faire écouter, de conquérir leur propre autorité. L'armée, par le devoir d'exemplarité et d'héroïsme qu'elle exige des chefs, quel que soit le niveau de commandement qu'ils assument, leur impose naturellement de s'inscrire dans cette démarche de reconnaissance de leur propre autorité. L'histoire les aide et les stimule : en cette période de centenaire de la Grande Guerre, les figures du capitaine Guynemer (as des as), de l'amiral Ronarc'h (commandant des fusilliers à Ypres) ou du colonel Desgrées du Loû (chef de corps tué à la tête de son régiment en Champagne en 1915) sont autant de témoins qui forcent à l'héroïsme du quotidien.

Une militarité contestée

Bien que constitutive de l'armée, cette militarité ne va pourtant pas de soi. Elle est non seulement contestée à l'extérieur de l'armée mais également mise à mal au sein de ses propres rangs.

Les effets de la bureaucratie⁽¹³⁾ sur la militarité

Le long mouvement de « sécularisation »⁽¹⁴⁾ des Armées, qui accompagne la fin des guerres de décolonisation jusqu'à la professionnalisation, se traduit par une certaine

(12) FREUND Julien, *Sociologie de Max Weber*, Puf, 1966, 257 pages.

(13) Au sens où l'entendent les sociologues du XX^e siècle, de Max Weber à Michel Crozier, considérant la bureaucratiation de l'État comme la conséquence nécessaire de sa supériorité technique ou de son industrialisation.

(14) Le terme de sécularisation est employé en référence à la pensée de Nicolas MACHIAVEL qui dans *Le Prince* (1550), en tant que chantre d'une conception moderne de l'État, ôte à toute puissance, son éventuel caractère sacré. Au nom d'une dimension strictement humaine de l'action publique, la sécularisation des institutions exclut toute référence à une norme transcendante.

forme de bureaucratisation de l'institution militaire. Lorsqu'elle rentre en métropole après vingt-deux années de guerre ininterrompue, des combats de juin 1940 au conflit algérien, en passant par la « France combattante » à la guerre d'Indochine, l'armée, au seuil des années 1960, vit une profonde crise morale. Meurtrie, tant dans sa chair que dans son âme, elle se réinstalle en métropole : elle pose le sac à dos, le cœur lourd, incomprise de la Nation. La fracture entre militaires et civils est nette et le coup de force d'avril 1961 a participé de manière presque irrémédiable à générer une profonde méfiance à l'égard des militaires de la part du reste du corps social. C'est d'ailleurs à partir de cette époque, sous l'effet notamment du développement des armements modernes, que les dirigeants politiques commencent à penser l'armée en tant qu'« outil de défense », expression purement utilitariste participant insidieusement à réifier la communauté militaire. L'armée n'est alors plus vue comme un ensemble humain soudé autour de valeurs collectives mais comme une juxtaposition de capacités opérationnelles, atouts maîtres au sein de la guerre froide.

Le développement de l'arme nucléaire peut être considéré comme le déclencheur décisif de ce mouvement car il participe à la naissance d'une armée d'ingénieurs pour lesquels l'atome devient l'alpha et l'oméga de l'action militaire. La spécialisation technique du personnel, sans cesse accentuée, accapare l'armée et gomme, de manière discrète mais continue, l'aspect physique de l'engagement guerrier, considéré jusque-là comme le marqueur culturel essentiel de l'institution. Sous le double choc du désastre *post-colonial* et de la révolution technologique, l'armée se transforme ainsi progressivement en une bureaucratie dominée par les techniciens et les experts. La militarité, fondée autour des valeurs de bravoure et d'engagement individuel et collectif est partiellement gommée ; l'action guerrière est d'abord observée sous le prisme de la supériorité technologique et ce qui reste d'hommes, au sein d'une conscription de masse, n'est que le tampon temporaire autorisant, au regard de pertes inacceptables, de franchir le seuil du feu nucléaire.

En somme, c'est une certaine forme de mécanisation ou d'industrialisation de la guerre qui a participé à la bureaucratisation de l'armée accompagnant le mouvement général de rationalisation de la société moderne. L'efficacité réclamée non seulement du nucléaire militaire mais aussi du perfectionnement des armements modernes a justifié l'introduction de procédures rationnelles et a nécessité de penser la guerre différemment ; non plus comme un combat d'homme à homme mais comme l'opposition de deux forces technologiques. Par analogie avec les transformations profondes ⁽¹⁵⁾ du monde de l'entreprise, à la fin des Trente Glorieuses sous le choc de nouveaux progrès technologiques, la militarité est affectée par un triple mouvement de centralisation de la décision, de spécialisation des fonctions et d'individualisme croissant des acteurs.

Au terme de ce mouvement, cette bureaucratie d'État a finalement donné naissance à l'organisation « bout en bout » des soutiens, segmentés et juxtaposés au monde des opérations, que nous connaissons aujourd'hui au sein des Armées. Les experts,

(15) CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Éditions du Seuil, 1964, 416 pages.

administrateurs et ingénieurs militaires ⁽¹⁶⁾, par un processus d'émancipation de la chaîne opérationnelle ont créé leur logique propre, d'autant plus incompatible avec le monde des opérations, qu'elle s'inscrit dans un contexte de pénurie et d'impéritie financière. La bureaucratie, appliquée à l'armée s'oppose sous cette configuration au principe de militarité qui, au nom de la victoire, affirme la primauté du chef militaire et du sens collectif. La naissance récente de corps statutaires tel que celui des ingénieurs militaires d'infrastructure traduit cette volonté d'unification autour de l'expertise, créant une distanciation de fait avec les forces et un affadissement du marqueur culturel et social qui pourtant fait le propre de la société militaire.

Une société qui s'est peu à peu éloignée du fait militaire

Le discours public des années 1990 a participé lui aussi à gommer le fait militaire de notre société. La guerre n'étant plus qu'un combat de machines, l'homme s'est désengagé du combat et la société est peu à peu devenue indifférente à la guerre. Tout d'abord, la « guerre zéro mort » a donné l'illusion d'une toute-puissance technologique occidentale voire d'une impunité de nos États dans le champ de la conflictualité qui a presque rangé le « guerrier » au rang de lointaine figure iconique. Ensuite, les opérations sous chapitre VI de la Charte des Nations unies ont transformé, certes de manière temporaire mais tout de même de façon soutenue, le militaire en « soldat de la paix », au moment même où la professionnalisation de l'armée a pu être commentée comme une certaine forme de repli sur soi, voire d'isolement de l'institution militaire du reste de la société française.

La Nation s'est alors accommodée avec facilité de ces évolutions, avide de toucher les « dividendes de la paix » et donnant raison à Alexis de Tocqueville selon lequel les peuples démocratiques ne préfèrent rien d'autres que la « tranquillité » ⁽¹⁷⁾.

Les références traditionnelles de l'identité militaire (la mort, l'ordre et la hiérarchie), vues de nos contemporains, se sont alors révélées peu compatibles avec une société qui voit la conflictualité comme un phénomène reculé, contenu aux marges du continent européen et refoulé sur le lointain continent africain. Au souvenir douloureux de l'attentat du Drakkar au Liban en 1983, les Français préfèrent saluer l'action généreuse de soldats, vecteurs de l'aide humanitaire, que ce soit en Somalie ou dans les Balkans. C'est d'ailleurs l'époque où le Collège interarmées de défense (CID) remplace l'École supérieure de guerre révélant, à quel point la guerre devient « hors sujet » y compris dans l'enceinte même de l'École militaire.

Pour nos concitoyens, la guerre sort du champ de l'acceptable car elle les plongerait dans l'inconfort, confirmant, soixante ans plus tard, les écrits prophétiques de Charles de Gaulle dans *Le fil de l'épée* : « sans doute la guerre future sera, pour le chef militaire, plus malaisée encore à conduire (...) parce qu'à l'horreur de la

(16) « Les fonctionnaires sont des gens très capables, mais dans une seule spécialité ; quand une question est de leur ressort, il leur suffit d'un mot pour saisir toute une série de pensées, mais s'il s'agit d'une chose qui sort de leur rayon, on peut passer des heures à la leur expliquer, ils remuent la tête poliment mais ils ne comprennent pas un mot ». KAFKA Franz, *Le Château*, Kurt Wolff Verlag, Munich, 1926, p. 710.

souffrance, au désir d'en finir, à la crainte de la défaite, les gouvernants, les Parlements, les classes de la nation ajouteront l'angoisse du bouleversement politique et social »⁽¹⁸⁾. La guerre dérange, la militarité s'efface.

Au sein même du ministère, une militarité remise en cause

Morris Janowitz⁽¹⁹⁾, au début des années 1970, a conceptualisé l'effacement de la militarité au sein des Armées par le terme de « civilianisation » qui traduit une banalisation de l'état de militaire et par voie de conséquence des marqueurs culturels de l'institution. Ce phénomène frappe de plein fouet l'Armée française, de la professionnalisation à la période de rationalisation de « l'outil militaire » du début des années 2010. Ce sont donc au total près de vingt années de « sécularisation » accrue qu'a connue l'institution.

Par ailleurs, la société ayant une perception amenuisée des menaces qui pourraient la frapper, elle a renvoyé le fait militaire aux marges. Et la professionnalisation a d'ailleurs très largement participé à cette marginalisation, éloignant l'armée du quotidien des familles françaises. C'est par exemple l'époque où les publicitaires créent l'aphorisme réducteur qui consiste à recruter pour l'armée autour d'un métier qui n'a rien à voir avec l'essence même du soldat. « Avec ce casque... devenez secrétaire ! » dit le slogan. Trompeusement, la militarité s'efface et le métier de soldat devient, au moins dans les postures exportées, un métier comme un autre.

Enfin, la contraction induite des ressources allouées et les possibilités offertes par les évolutions des technologies incitent à réduire le champ de l'activité militaire proprement dite. Entre 2007 et 2015, au moment même où les effectifs des officiers sont réduits de manière importante, ceux du personnel de catégorie A du ministère augmentent en proportion se traduisant par un taux d'occupation plus marqué des postes de conception et de direction par le personnel civil, précisément là où se décide l'avenir des Armées. Ce qui n'est pas sans poser un problème de fond quant à l'essence même du ministère, comme l'a écrit en 2013 le général Henri Bentegeat : « Cette vision réductrice de la fonction militaire va à l'encontre de traditions millénaires qui exaltaient les rôles de stratège, d'administrateur ou de logisticien comme autant de facettes indispensables au bon exercice du métier des armes. Elle est surtout antinomique des exigences des conflits modernes où l'intelligence de situation, à tous les échelons, requiert une vision large, bien au-delà de la maîtrise technique des armes, où le dialogue international est la règle, où l'administration d'un secteur, le contact avec la population et la manœuvre logistique sont des facteurs essentiels du succès. »⁽²⁰⁾.

(17) « La crainte du désordre et l'amour du bien-être [portent] insensiblement les peuples démocratiques à augmenter les attributions du gouvernement central, seul pouvoir qui leur paraisse de lui-même assez fort, assez intelligent, assez stable pour les protéger contre l'anarchie. J'ai à peine besoin d'ajouter que toutes les circonstances particulières qui tendent à rendre l'état d'une société démocratique troublé et précaire augmentent cet instinct général et portent, de plus en plus, les particuliers à sacrifier à leur tranquillité leurs droits » ; TOCQUEVILLE (DE) Alexis, *La démocratie en Amérique*, 1841.

(18) GAULLE (DE) Charles, *Le fil de l'épée et autres écrits*, Éditions Berger-Levrault, 1932, 590 pages.

(19) JANOWITZ Morris, *The Professional Soldier*, The Free Press, 1971, 528 pages.

(20) BENTEGEAT Henri, « Métier des armes : une porte se ferme », *Le Figaro*, 12 septembre 2013.

Une militarité à redécouvrir

Édulcoré pendant des années par une société qui avait refusé la conflictualité, le sujet de la militarité au sein de notre société est à présent réactivé par le contexte d'un État qui doit affronter la barbarie sur son propre sol et d'une nation qui se heurte à une menace d'ordre existentiel ⁽²¹⁾. Une nouvelle visibilité de l'armée au sein de la nation est alors réclamée car c'est précisément lorsque la société vacille que l'armée s'affirme en tant qu'acteur prééminent. Elle agit alors au nom de la pérennité de l'État dont elle se doit d'assurer la continuité et la survie. À ce titre une affirmation pleine et entière de la militarité dans les rangs du ministère et une présence assumée des valeurs de la militarité au sein de la société apparaissent aujourd'hui plus que jamais comme des enjeux de première importance pour la Nation tout entière.

La militarité comme garantie d'efficacité de la force armée

Affirmer la militarité au sein du Ministère c'est consolider la communauté militaire autour des valeurs du statut général qui font d'elle une force armée plus qu'un simple « outil militaire ».

Capables d'agir au service de la sécurité des Français en toutes circonstances, les Armées restent et resteront à jamais l'*ultima ratio* dont la France a besoin. Cette force ultime impose des règles d'emploi et de fonctionnement lui permettant d'agir avec réactivité, ce qui implique de déroger aux règles de droits communs. On ne peut par exemple calquer l'organisation du travail des mécaniciens d'une base aérienne sur celle des compagnies aériennes civiles alors même que les avions de combat ou de transport qui décollent de métropole seront quelques heures plus tard, les uns au-dessus du Sahel en appui aux troupes au sol de *Barkhane*, et les autres aux Antilles pour participer au secours des populations meurtries par le cyclone *Irma*.

Parce que l'action militaire est toujours extra-ordinaire, il convient de doter les Armées de règles d'emploi extra-ordinaire. C'est exactement ce que la militarité, en tant qu'expression de la déontologie singulière du soldat, suppose. Dénier à la communauté militaire sa spécificité d'emploi, revient à nier sa militarité, à en faire une communauté professionnelle comme une autre dont on serait alors bien en peine de lui demander des effets d'une portée tout à fait exceptionnelle.

C'est pourquoi, une application stricte de la directive européenne sur le temps de travail ⁽²²⁾ au sein des Armées participerait à gommer la militarité de ce corps social

(21) « Le président de la République, les parlementaires et nos concitoyens commencent à mesurer l'importance de conserver une armée qui fonctionne selon un mode et un statut particulier, des valeurs singulières, lesquels en font une composante essentielle et particulière de la Nation. Cette spécificité militaire est indispensable à l'équilibre de notre culture collective et indispensable également à l'efficacité des armées. » COMMISSION DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées, sur le projet de loi de finances pour 2018 », Assemblée nationale, 4 octobre 2017 (www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718002.asp).

(22) Afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, des normes minimales applicables dans toute l'Union européenne doivent être respectées ; la directive européenne sur le temps de travail (2003/88/CE) impose aux pays de l'Union européenne de garantir à tous les travailleurs un temps de travail hebdomadaire limité (48 heures), une période minimale de repos de 11 h consécutives par période de 24 h, un temps de pause lorsque le travail est supérieur à 6 h, une période minimale de repos hebdomadaire sans interruption de 24 h par période de 7 jours, en plus des 11 h de repos journalier, un congé annuel payé d'au moins 4 semaines, une protection pour les travailleurs de nuit.

particulier dont l'un des marqueurs culturels essentiels reste la disponibilité, que ce soit en métropole, en outre-mer ou à l'étranger, à l'entraînement comme en opérations. *In fine*, c'est bien pour garantir au pouvoir politique la liberté d'emploi de la force publique qu'il convient d'admettre une militarité forte aux Armées qui les dégagent de facteurs limitatifs propres au droit commun.

Et cette militarité ne concerne pas seulement les trois Armées, elle doit aussi s'appliquer à la Gendarmerie nationale dont le statut militaire représente une réelle plus-value pour la puissance publique. La militarité de la Gendarmerie en tant que force de 2^e catégorie doit, elle aussi, être encouragée. Les Armées, parce qu'elles n'offrent sur le territoire national, qu'une gradation réduite, ne peuvent être naturellement le premier acteur de la sécurité. En particulier lors de troubles graves à l'ordre public, l'État doit disposer d'une palette complète de moyens avant la mise à disposition des forces armées de 3^e catégorie auprès de l'autorité administrative. C'est là que les escadrons de la Gendarmerie mobile jouent un rôle essentiel et plus généralement l'ensemble de la Gendarmerie nationale. Aussi cette militarité de la Gendarmerie doit-elle être aujourd'hui clairement assumée, ce qui devrait se traduire par deux actions particulières. D'abord le renforcement des gendarmes mobiles pour combler de manière significative l'intervalle entre les capacités d'action de la Police et celles des Armées. Ensuite la recherche d'une plus grande interopérabilité avec les Armées, en particulier sur le plan des systèmes d'information et de communication et des procédures, permettant une complémentarité plus approfondie entre la Gendarmerie et les Armées.

Enfin, cette militarité assumée doit se traduire au sein même de l'organisation du ministère qui doit retrouver sa verticalité originelle de commandement sans laquelle la prééminence de l'opérationnel ne peut être garantie. Comme nous l'avons vu plus haut, la tentation de la bureaucratie guette les Armées. Or dans toute bureaucratie (considérée à l'échelle d'une vaste organisation sociale, comme peut l'être le ministère des Armées), la légitimité de l'ordre est d'abord fondée sur le consensus imposé par la « technostructure »⁽²³⁾. Cette analogie tirée du monde de l'entreprise, quoique sans doute excessive, souligne le risque que porte en germe toute institution ou toute entreprise lorsqu'elle se bureaucratise à outrance. Pour limiter ce risque au sein du ministère, il convient de remettre le chef opérationnel, à tous les niveaux, au centre de toutes les décisions et de lui donner tous les outils du commandement. Comment concevoir en effet qu'un commandant de brigade interarmes, garant de la cohérence de son unité opérationnelle, ne puisse avoir dans sa main les leviers du soutien et arbitrer les priorités logistiques (y compris dans les domaines de l'infrastructure, de l'hébergement et de l'habillement) des régiments qu'il a sous ses ordres ?

Garantir la militarité du ministère demain, c'est donc remettre de la cohérence opérationnelle dans la chaîne de commandement en admettant la primauté et l'unicité du chef opérationnel qui, pour produire les effets opérationnels attendus, doit pouvoir actionner la chaîne des soutiens.

(23) Voir les travaux de John Kenneth GALBRAITH, *Le nouvel État industriel*, Gallimard, 1971, 504 pages.

Assumer la dimension militaire de l'État

« Les renommées acquises, les services rendus pendant la guerre, à l'armée et à la tête des municipalités, avant tout les dévouements constatés et les faits de guerre qui avaient signalé tant de braves gens, officiers de troupes ou engagés volontaires, tels furent les titres qui fixaient les choix du suffrage universel. L'âme de la France était dans les camps »⁽²⁴⁾. Les lendemains de la défaite de 1870 représentent une véritable rupture historique. L'esprit de « Revanche » participe à l'éclosion d'un esprit de défense nationale dont les stigmates des casernes et fortifications Séré de Rivières (du nom de son concepteur) témoignent encore sur notre territoire. La guerre sur notre sol et la perte de l'Alsace et de la Moselle ont suscité un regain d'intérêt pour la défense de la Patrie. Les militaires entendent jouer un rôle singulier. En 1871, 120 députés issus des rangs de l'armée pénètrent alors à l'Assemblée parmi lesquels on distingue 39 officiers de carrière dont 9 amiraux et 22 généraux⁽²⁵⁾.

À cette période, un réel souci de notoriété éclo. Il transparait à travers une nouvelle forme d'esthétique militaire propre à la Belle Époque. Le cérémonial prend une place importante comme le montre la cérémonie de remise des nouveaux drapeaux et étendards à l'armée, le 14 juillet 1880 sur l'hippodrome de Longchamp. Cette cérémonie, immortalisée par le tableau d'Édouard Detaille (« La distribution des drapeaux, le 14 juillet 1880 », 1880), est un témoignage symbolique de l'affermissement du pouvoir politique républicain au cours de laquelle l'union de l'Armée, de la République et de la Nation est célébrée.

Aujourd'hui, alors même que la guerre est de retour sur notre territoire, les marqueurs culturels de la militarité au sein de la société se sont affadis, traduisant une relative indifférence vis-à-vis des Armées. Or, l'export des marqueurs culturels de la militarité vers la société civile serait de nature à redynamiser l'esprit de défense dont la France a besoin. Le temps est venu de partager une expérience, une culture et des représentations communes, auprès de nos contemporains. À cet effet, il conviendrait d'encourager auprès des militaires, grâce à un encadrement juridique *ad hoc*, l'engagement en politique, non seulement local mais également national, et d'initier aussi de nouvelles passerelles professionnelles entre la haute administration publique et les militaires, entre l'armée et le monde de l'entreprise. C'est à partir de tels efforts que l'État se réappropriera le fait militaire.

Le militaire, nouveau héraut de l'héroïsme républicain

La confrontation armée et la conflictualité restent au cœur de la vie des États et des sociétés. Les contestataires sociaux, les individus délinquants, les opposants politiques, les terroristes, les irrédentistes, les États-voyous : tous utilisent une violence, certes à des degrés divers, toujours incarnée dans une réalité divergente mais constituant souvent une ressource politique ou parfois même une identité collective. Dès

(24) MARCÈRE (DE) Émile, *L'Assemblée nationale de 1871*, Plon, 1904, p. 25.

(25) PERROT Francis, « L'uniforme et la Toge. Les officiers élus à l'Assemblée nationale (1871-1875) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 16, n° 2, 2011, p. 49-60.

lors, les États démocratiques ne peuvent eux-mêmes se désengager impunément de l'exercice de la violence, ne serait-ce que pour contrer ce nouvel « ensauvagement »⁽²⁶⁾ de notre monde qui avait cru avec beaucoup d'arrogance que la barbarie était derrière lui. Le déni de violence relève assurément de l'angélisme.

Le militaire est doté d'un droit à la violence légitime avec comme corollaire le risque de la mort donnée et reçue ; c'est lui qui rend éthiquement possible l'usage de la violence par l'État en s'exposant lui-même. « L'éthique militaire traverse les deux millénaires de notre ère, pour parvenir jusqu'à nous sans avoir subi, dans son essence, de modifications profondes : le soldat est un homme qui accepte d'affronter les pires difficultés. On le prépare à sa tâche en l'habituant à surmonter les obstacles, et en l'accoutumant à la discipline. Comme aux premiers âges, on complète sa préparation morale par des cérémonies dans lesquelles on fait la part de l'irrationnel : l'honneur des armes, la fidélité au drapeau, le serment. »⁽²⁷⁾ Le soldat incarne donc jusqu'à son paroxysme la vertu de l'héroïsme et propose à notre société un modèle de courage, d'engagement et de force morale que nous aurions tort de mettre sous le boisseau.

La conflictualité étant encore pour de nombreuses années une préoccupation fondamentale de l'État, l'armée restera plus que jamais l'expression de la continuité de la Nation et il revient donc aux militaires de porter un modèle d'héroïsme républicain qui doit faire écho dans la société actuelle. C'est à ce titre que la militarité doit profiter d'une nouvelle visibilité dans notre société ; elle doit être exportée, valorisée, voire galvanisée en tant que contrepoids à l'absence de repère d'une jeunesse en quête de sens.

Offrir toute sa place à la militarité dans notre société

Le militaire, en tant que « fonctionnaire régalien », entretient une relation sacralisée avec la Nation formée sur la notion de « service ultime ». Offrir une plus grande place à la militarité dans la société, c'est donc reconnaître les Armées comme une incarnation vivante des valeurs suprêmes de la République et l'utiliser en tant que levier de la cohésion nationale.

Historiquement tourmentées, les relations entre les Français et leur Armée ont franchi en 2015 une nouvelle étape. Le contexte sécuritaire d'aujourd'hui a inversé la relation initiale d'hostilité ou de défiance qui pouvait structurer jusque-là les relations entre l'Armée et la Nation. Sans remettre totalement en cause le stéréotype du « monde à part », qui fonde l'incompatibilité première entre l'Armée et le reste de la société française, l'Armée regagne une nouvelle aura ne serait-ce parce qu'elle propose des valeurs qui s'affirment comme une réponse à la perte de sens de notre société.

La réapparition des soldats sur le territoire national peut d'ailleurs être considérée comme un retour de la « Nation en armes ». La montée en puissance rapide et l'engagement assidu de la Garde nationale traduisent très justement l'universalité de l'engagement, porteur de sens pour la Nation tout entière. Cet engagement, résolu

(26) DELPECH Thérèse, *L'Ensauvagement. Le retour de la barbarie au XXI^e siècle*, Grasset, 2005, 366 pages.

(27) REICHEL Daniel, « Éthique militaire », *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Puf, 1998.

et combatif, des soldats de la force *Sentinelle* sur le territoire national a aussi offert l'image d'un soldat protecteur qui se réalise de surcroît dans une parfaite maîtrise de la violence, renforçant une relation de confiance avec les Français devenue aujourd'hui presque affective.

De cette nouvelle relation entre les Armées et les Français naissent de nouvelles exigences. Il n'y a en effet pas de résilience de la Nation sans éducation du peuple au fait guerrier ⁽²⁸⁾. Il semble donc à présent impératif, compte tenu des défis sécuritaires des temps à venir, de solidifier, en ce domaine, le référentiel de nos contemporains. Il s'agit donc d'offrir une inclusion forte de la militarité au sein de la société globale en se prémunissant toutefois du risque de « militarisme ». *In fine*, cela participerait aussi à la diffusion d'une forme d'« *habitus* militaire » des Français, les préparant, le cas échéant, aux sacrifices que la nation pourrait à l'avenir exiger d'eux.

À la manière des enseignements de la France de la Belle Époque menés par les « hussards noirs » ⁽²⁹⁾ de la République, il s'agirait de proposer une imprégnation forte de l'Armée dans la société en commençant par régénérer l'enseignement de défense qui ne doit pas être un mièvre dérivé d'instruction civique mais un enseignement didactique fondé sur l'histoire de la France et de l'Europe. D'autres mesures pourraient être prises comme l'introduction du drapeau français dans les cours des écoles, collèges et lycées, la transformation du 11 novembre en une journée nationale de commémoration des sacrifices de la nation, l'introduction d'un enseignement de défense obligatoire de haut niveau dans toutes les grandes écoles et universités afin de sensibiliser les futures élites aux thématiques de continuité et de survie de l'État.

Et lorsque demain l'Armée prendra sa part au projet de Service national universel (SNU), il conviendrait de ne proposer rien d'autre qu'une instruction strictement militaire (à base de tir, de vie en campagne et d'instruction sportive), porteuse d'éducation sociale et de dépassement, celle que les militaires savent le mieux dispenser, celle qui correspond aux valeurs de la militarité, celle dont la Nation a besoin pour se défendre. Il s'agirait là d'un projet ambitieux qui nécessite certes des ressources financières et humaines importantes, mais à la hauteur des enjeux de cohésion nationale et de survie de la Nation.

C'est alors sans doute le modèle de citoyen-soldat, hérité des combattants de Valmy, qu'il faudrait retrouver en France et dont le SNU pourrait être le truchement salvateur. Il s'agirait alors de préparer les Français aux menaces qui les guettent grâce à une nouvelle éducation au service des armes de la France en s'inspirant d'exemples aussi variés que ceux provenant des sociétés suisse, israélienne ou estonienne.

(28) Dans son traité *De la guerre* (1832), Karl von Clausewitz, propose une analyse du phénomène de la guerre, dans laquelle il met en exergue cette trinité qui met en relation permanente les trois sommets d'un triangle : d'abord le peuple et ses passions, ensuite l'armée, son caractère et son intelligence, et enfin l'État et ses objectifs politiques.

(29) Dans *L'Argent* (1913), Charles Péguy évoque ses souvenirs d'écoliers et décrit ses instituteurs : « cet uniforme civil était une sorte d'uniforme encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme civique. » Pour lui, ces jeunes élèves-maitres, âgés en fait de 17 à 20 ans, « étaient vraiment les enfants de la République, [...] ces nourrissons de la République, [...] ces hussards noirs de la sévérité... ».

L'enjeu de cohésion nationale s'apparentant à une « nouvelle guerre », les Armées ne peuvent en être absentes et une certaine forme de militarisation de l'activité sociale ne peut être éludée, les Armées devenant une nouvelle fois l'ultime recours, cette fois-ci dans le champ sociétal. Les succès enviés du service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et du service militaire volontaire sur le territoire national prouvent encore une fois la vertu de la militarité qui ne demande qu'à être copiée par d'autres pour le succès, non plus seulement des armes de la France mais aussi de la jeunesse française.

*

**

Invariant de la spécificité militaire, la militarité, en tant que marqueur culturel et social de l'identité professionnelle des soldats, reste porteuse de sens non seulement pour les militaires eux-mêmes mais aussi pour leurs concitoyens.

Exporter la militarité vers la société civile peut donc apparaître comme l'une des réponses aux maux de notre société sans pour autant tomber dans le militarisme et en évitant le risque de dilution de l'identité de « l'armée de métier » ⁽³⁰⁾.

Paraphrasant Paul Valéry qui s'exprimait au sujet de la tradition, la militarité doit alors être assumée non comme un fait social reproductif mais d'abord comme l'esprit qui dans les grandes choses « a fait ces choses et qui en ferait de tout autre en d'autres temps ».

(30) GAULLE (DE) Charles, *Vers l'armée de métier*, Éditions Berger-Levrault, 1934, 211 pages.

Éléments de bibliographie

- BARDIÈS Laure, « Du concept de spécificité militaire », *L'année sociologique*, vol. 61, n° 2, 2011, p. 273-295 (www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2011-2-page-273.html).
- BENTEGEAT Henri, « Métier des armes : une porte se ferme », *Le Figaro*, 12 septembre 2013.
- BOËNE Bernard, « La professionnalisation des Armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, p. 647-693 (www.cairn.info/).
- BOSSER Jean-Pierre, « La singularité du métier de soldat », *Le Figaro*, 28 février 2018.
- BRYON-PORTET Céline, « Les pratiques rituelles de l'École de l'air », *Communication et organisation*, n° 40, 2011, p. 141-161 (<https://journals.openedition.org/communicationorganisation/3597>).
- CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Éditions du Seuil, 1964, 416 pages.
- DAYAN Maurice, « Zéro mort, guerre infinie », *Le Coq-héron* 2003/4 n° 175, p. 101-111 (www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2003-4-page-101.htm).
- DELPECH Thérèse, *L'Ensaucement. Le retour de la barbarie au XX^e siècle*, Grasset, 2005, 366 pages.
- FREUND Julien, *Sociologie de Max Weber*, Puf, 1966, 257 pages.
- GALBRAITH John Kenneth, *Le nouvel État industriel*, Gallimard, 1971, 504 pages.
- GAULLE (DE) Charles, *Vers l'armée de métier*, Éditions Berger-Levrault, 1934, 211 pages.
- GAULLE (DE) Charles, *Le fil de l'épée et autres écrits*, Éditions Berger-Levrault, 1932, 590 pages.
- GIRARDET Raoul, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Librairie académique Perrin, 1998, 341 pages.
- GRESLE François, « La société militaire, son devenir à la lumière de la professionnalisation », *Revue française de sociologie*, 2003/4, vol. 44, p. 777-798 (www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2003-4-page-777.htm).
- JANOWITZ Morris, *The Professional Soldier*, The Free Press, 1971, 528 pages.
- MARCÈRE (DE) Émile, *L'Assemblée nationale de 1871*, Plon, 1904, 334 pages.
- PAVEAU Marie-Anne, « Le langage des militaires. Éléments pour une ethnolinguistique de l'armée de terre française », *L'information grammaticale*, n° 69, 1996, p. 53-55 (www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1996_num_69_1_3011).
- PAVEAU Marie-Anne, « Les frontières discursives de la militarité », *Langage et société* 2000/4 (n° 94), p. 45-74 (www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2000-4-page-45.htm).
- PERROT Francis, « L'Uniforme et la Toge. Les Officiers élus à l'Assemblée nationale (1871-1875) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2011/2, n° 16, p. 49-60 (www.cairn.info/revue-parlements1-2011-2-page-49.htm).
- REICHEL Daniel, « Éthique militaire », *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, PUF, 1998.
- SABER Anthony, « Tradition, mémoire et préconstruit chez les militaires américains », *ASp, La revue du Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité (Geras)*, 1^{er} décembre 2006, p. 49-50 (<https://journals.openedition.org/asp/642>).
- THIEBLEMONT André, *Culture et logiques militaires*, Puf, 1999, 350 pages.